



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 05/07/2011

N° 2011-66

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Votants	12
Vote pour	
	12
Vote contre	
	0
Abstention	
	0

L'an deux mille onze, le 5 juillet à dix neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le BROC, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 30 juin 2011

PRESENTS : Mesdames et messieurs TORNATORE - PAILLOTET - DUJON -  
ESCRIOU - HEURA - BENABEN - FASOLA - FOURNY - KAIL - LACROIX - YACOB

REPRESENTES : M. AUDIBERT par M. TORNATORE

ABSENTES : Mmes BEUCHE - DE LA ROCCA - ROBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

**DIA n° 14-11**

Monsieur Dujon, 2<sup>nd</sup> Adjoint, présente la D.I.A. n° 14-11 déposée par Maître MEUROT le 15 juin 2011 concernant :

Désignation du bien : **bâtiment vendu en sa totalité.**

	B n° 1145	B n° 1143
Superficies des parcelles	273 m <sup>2</sup>	1629 m <sup>2</sup>

Surface habitable 135 m<sup>2</sup>

Propriétaires : **M. GIRELLI**

Prix : **500 000 € (20 000 € à la charge de l'acquéreur)**

Adresse : **L'aiguète**

Considérant que les immeubles en questions sont soumis au droit de préemption urbain,  
Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,  
Pour Extrait conforme,

Le Maire,  
Emile TORNATORE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 08/07/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 08/07/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.